



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2022
***« RÈGLEMENT ANNULANT L'APPLICATION DU CODE
DE PLOMBERIE DU QUÉBEC »***

ATTENDU QUE le conseil municipal désire abroger toute disposition réglementaire concernant l'application du Code de plomberie du Québec;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 21 novembre 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.C.V.);

ATTENDU qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux (2) jours avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU que ce projet de règlement est à la disposition du public pour consultation sur le site Internet de la Municipalité depuis le 22 novembre 2022;

ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Latour appuyé par Sophie Dufresne et résolu que le règlement numéro 394-2022 intitulé « *Règlement annulant l'application du Code de plomberie du Québec* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 - ABROGATION

Le règlement numéro 126 sur l'application du Code de plomberie du Québec et toute autre disposition réglementaire ou résolution incompatible avec le présent règlement sont abrogés.



ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022.

(signé) Vincent Deguise
Maire

(signé) Patrick Delisle
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	21 novembre 2022
Présentation du projet de règlement :	21 novembre 2022
Adoption du règlement :	12 décembre 2022
Avis de promulgation :	15 décembre 2022

Je soussigné, Patrick Delisle, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original (sous réserve d'approbation).

Patrick Delisle, gma
Ce 22 décembre 2022